VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION
N° 2012-06-32

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 juin 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE , M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ, M. Olivier COLLO (pouvoir de Mme Martine ARNAL) M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET), M. Jean-Luc PESSEY, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir de M. Kamel EL FEDIL), M. Pierre Yves-STUCKI (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET (pouvoir de Mme Nathalie KRAMER), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Daniella TROCHU, M. Guy HEMET (pouvoir de Mme Dana SOLECKI), M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTE (pouvoir à M. Michel BANCAL), Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés : M. Michel COLIN, M. Philippe NOYER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Martine ARNAL (pouvoir à M. Olivier COLLO), M. Jean-Roch GAILLET (pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Kamel EL FEDIL (pouvoir à Mme Roselyne LECOMTE), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Pierre Yves-STUCKI), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER (pouvoir à M. Marc EMONET), M. Frédéric BUONO, M. Erik LINQUIER, Mme Dana SOLECKI (pouvoir à M. Guy HEMET), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Michel SAPORTA, M. François LAMBERT, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), M. Michael THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Pierre Yves-STUCKI

Date de convocation : 19 juin 2012
Date d'affichage de la convocation : 19 juin 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 54

N° de l'ordre du jour :

2012.06.32 : Conventions pour l'accompagnement et la diffusion des événements culturels intercommunaux : Pièce de théâtre « Le Mariage de Figaro » à Saint-Cyr-l'Ecole et concert de jazz à la Ferme de la Tremblaye de Bois d'Arcy.

❑ **M. Patrick CONFETTI, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Dans le cadre de sa compétence « équipements culturels et sportifs », Versailles Grand Parc a souhaité soutenir de grands événements permettant la diffusion de la culture sur l'ensemble de son territoire.

Ainsi, il a été arrêté que la communauté d'agglomération mettrait en œuvre, à l'échelle du territoire, des projets de création et de diffusion issus de trois festivals déjà repérés.
Pour les trois premières années, les festivals choisis sont le Mois Molière de Versailles (juin), le Festival Mémoires des Toiles de Bois d'Arcy (juillet) et le Festival international de bande dessinée de Buc (octobre).

Les projets, conçus en lien avec les directeurs artistiques des festivals et les communes partenaires, prennent notamment la forme de créations et de coproductions de spectacles, d'ateliers de découverte artistique ou d'expositions diffusés dans les communes de Versailles Grand Parc.
Ils reposent sur l'association de sociétés artistiques (telles qu'une compagnie de théâtre ou un producteur d'ateliers), des communes d'accueil et de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Les coûts du projet sont répartis de la manière suivante : Versailles Grand Parc assure la prise en charge des frais artistiques et de communication à l'échelle intercommunale ; la commune partenaire assure l'accueil du projet et du public. La pièce de théâtre « Le Mariage de Figaro » créée par Comédiens & Compagnie lors du Mois Molière 2012 sera diffusée à Saint-Cyr-l'Ecole pour la saison 2012-2013.

Par ailleurs, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine 2011, les communes de la Plaine de Versailles se sont associées pour proposer un programme de visites et d'animations autour du patrimoine rural. L'initiative a été inaugurée par le spectacle « George Dandin », création Mois Molière 2011, à la Ferme de Pontaly à Bailly. Versailles Grand Parc en avait assumé les frais artistiques.

Fortes du succès de cette collaboration, les communes de la Plaine proposeront en 2012 un parcours « musique patrimoine » où les visites seront accompagnées de courts concerts. Il est proposé que le week-end soit ouvert par un concert gratuit à la Ferme de la Tremblaye de Bois d'Arcy, le vendredi 14 septembre. Jazzman de renommée internationale et professeur au Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles, Sylvain Beuf proposera, avec des collègues enseignants et ses musiciens (association Impro Primo), un programme autour de l'histoire du jazz et des pièces écrites pour son nouvel album.

Les modalités détaillées de ces deux collaborations avec les artistes et les villes de Saint-Cyr-L'Ecole et de Bois d'Arcy sont définies dans deux conventions de partenariat tripartites.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

1) *adopte les termes des conventions avec la ville de Saint-Cyr-l'Ecole et Comédiens et Compagnie pour la diffusion du spectacle "Mariage de Figaro" pour la saison 2012-2013 et avec la ville de Bois d'Arcy et Impro Primo pour un concert inaugural des journées européennes du patrimoine le 14 septembre 2012 ;*
2) *autorise le Président ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tous documents y afférents ;*

3) *dit que les crédits sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, nature 6228 « rémunération d'intermédiaires et honoraires divers », 64131 « rémunérations », 6451 « cotisations à l'URSSAF » et 6458 « cotisations aux autres organismes sociaux » pour l'achat des spectacles et la rémunération des artistes et nature 637 « autres impôts, taxes et versements assimilés » pour le règlement des droits d'auteurs.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 54
Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Alain FAUVEAU

Directeur Général des Services

PREF. 78
05.07.12